Info-municipal - Décembre 2019

Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église
Saint-Claude (Québec) J0B 2N0
Téléphone: 819 845-7795 Télécopieur: 819 845-2479
www.municipalite.st-claude.ca
Suivez nous sur Facebook: Municipalité de Saint-Claude

Nouvelles municipales

TRANS-APPEL : QUOTE-PART 2020 - SERVICE DE TRANSPORT- RENOUVELLEMENT D'ENTENTE

La municipalité de Saint-Claude adhére au service de transport adapté et collectif pour l'année 2020. La quote-part qui s'établit à 4,07$ par personne pour un montant total de **4 847,37$**.

La tarification est pour chacun des déplacements des personnes admises :
déplacement local 3,50$
déplacement Sherbrooke 8,00$.

TRANS-APPEL
TRANSPORT ADAPTÉ et COLLECTIF
MRC du VAL-SAINT-FRANÇOIS

Trans-Appel, un transport adapté, porte à porte, en minibus, est offert sur l'ensemble du territoire municipal. Peu importe l'âge, toute personne atteinte d'une déficience physique ou intellectuelle la limitant dans sa mobilité de façon permanente peut utiliser ce service.

Pour renseignements : (819) 845-2777

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL — MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

PROVINCE DE QUÉBEC — Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa session ordinaire du 4 novembre 2019,

A adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 2019-322
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME TRIENNAL D'INSPECTION DES FOSSES DE RÉTENTION À VIDANGE TOTALE

Que ce règlement entre en vigueur.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Claude, 7 novembre 2019. France Lavertu, Directrice générale, sec-très. g.m.a

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE
Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière, g.m.a que les membres du conseil ont adopté la résolution 2019-11-12 le 4 novembre dernier pour les dates de séances 2020.

2019-11-12 ÉTABLISSEMENT D'UN CALENDRIER POUR LES SÉANCES ORDINAIRES 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que les réunions ont lieu à l'hôtel de ville de Saint-Claude, 295, 2e étage, Route de l'Église à Saint-Claude [QC) JOB 2N0 à 20h.

Lundi 13 janvier (2e)	Lundi 3 février	Lundi 9 mars (2e)
Lundi 6 avril	Lundi 4 mai	Lundi 1 juin
Lundi 6 juillet	Lundi 10 août (2e)	Mardi 8 septembre
Lundi 5 octobre	Lundi 2 novembre	Lundi 7 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTION : 5 POUR, 1 VACANT
Donné à Saint-Claude, le 7 novembre 2019 France Lavertu, Directrice générale, Secrétaire-trésorière

PRÉVENTION INCENDIE AVEC LE GROUPE GPI

Le schéma de couverture de risque exige un volet prévention sur tout le territoire de la municipalité. Depuis 2014, la municipalité retient les services du Groupe GPI pour effectuer le travail de prévention. Le conseil désire poursuivre le travail de prévention avec cette compagnie pour la prochaine année.

Le mandat pour 2020 est octroyé au Groupe GPI afin d'effectuer le travail de prévention et ainsi répondre aux normes du schéma incendie.

STATIONNEMENT INTERDIT

Il est défendu de stationner un véhicule dans les rues de la municipalité pendant la période de déneigement, soit du 15 novembre au 31 mars de 24h à 7h.

COLLECTE SAPIN DE NOËL

Cette année, les sapins seront recueillis directement à votre porte, ou au garage municipal au 568, rue Gérard.
Vous devez téléphoner à la municipalité avant le 14 janvier 20120 pour demander un ramassage:
819-845-7795 poste 1

INTERDICTION DE TRAVERSER LA NEIGE DANS LES CHEMINS MUNICIPAUX

AFIN d'offrir une sécurité des usagers de la route en période hivernale, nous tenons à vous rappeler qu'il est :

Interdit de traverser et de laisser des amas de neige dans les rues et les chemins lors du déblaiement de votre entrée de maison.

BACS À ORDURE ET RÉCUPÉRATION DANS LA RUE

Nous demandons votre coopération pour la période hivernale: ne placer pas vos bacs dans le chemin ou la rue, pour ne pas nuire aux opérations de déneigement. Prière de l'enlever aussitôt qu'il a été vidé.

Il est recommandé de placer le bac la veille, à proximité de la rue car le mat du camion peut le prendre **en bordure de l'entrée de votre cour.**
Merci de votre habituelle collaboration.

COLLECTE DES ORDURES et AUTRES – PÉRIODE DES FÊTES

9 décembre 2019 et 6 janvier 2020 :
collecte matières organiques (bac brun)
9 et 30 décembre 2019 et 20 janvier 2020 :
collecte des ordures (bac vert)
13 et 27 décembre 2019 et 10 janvier 2020: collecte sélective (récupération, bac bleu)

Chronique de l'inspecteur – les piscines

Vous prévoyez installer une piscine au printemps prochain? Saviez-vous qu'il y a plusieurs normes à respecter pour l'implantation de celle-ci?

Tout d'abord, vous devez vous procurer un permis pour l'installation d'une piscine, que celle-ci soit creusée ou hors-terre, au coût de 15$. La piscine doit être localisé à plus de 2m de la ligne de propriété et à 3m du bâtiment principal.

Ensuite, vous devrez la clôturer! Une clôture d'une hauteur minimale de 1.2m sans excéder 2m doit entourer **toute piscine creusée, hors-terre ou gonflable** d'une hauteur inférieure à 1.2m.
Pour plus d'informations, n'hésitez pas à me contacter.

Jennifer Bergeron, officier bâtiment
819-845-7795 #2 officier@st-claude.ca

BIBLIOTHÈQUE IRÈNE DUCLOS –RENOUVELLEMENT BIBLIO RÉSEAU

Le conseil municipal a renouvelé l'adhésion au Réseau Biblio de l'Estrie au coût de 3,95$ par habitant pour l'année 2020.

La bibliothèque est située au 565, rang 7. (819) 845-3259

►Merci à tous les bénévoles qui contribuent à offrir ce service à la population et en particulier à Madame Shirley Desruisseaux, responsable.

►Merci pour la préparation des heures du contes offerts à tous les élèves de l'école, environ une fois par mois.

►Merci aux usagers qui fréquentent l'endroit.

Heures d'ouvertures : mardi 18h30 à 19h30 et samedi 10h00 à 11h30

La bibliothèque offre un choix de roman, de documentaire et de revue pour une lecture variée. Ce service est devenu pour les utilisateurs une source d'information qui peut répondre à leurs besoins en éducation et en culture.

RETARD DE TAXES 2019

Nous tenons à aviser les contribuables qui doivent des redevances 2019 de venir acquitter le solde de leur compte, avant la fin de décembre, afin d'éviter les procédures pour la vente de taxes ou bref de saisies.

SUBVENTION PROJET STRUCTURANT MRC –
POINTE MARCHAND ET BORNES ÉLECTRIQUES

La MRC du Val Saint-François a octroyé une aide financière de 15 000$ dans le cadre du projet structurant. La construction d'une aire de jeux à la Pointe Marchand pour les enfants 1 à 5 ans, le prolongement électrique pour éclairage stationnement et acquisition bornes électriques au niveau du Parc de l'église afin d'améliorer le service à la population et aux utilisateurs des différents parcs (Parc de l'Église, terrain de balle, patinoire, jeux de pétanques, bibliothèque Irène-Duclos, centre aux Quatre Vents) ont été accompli.

Le projet est sur le point d'être complété et le coût de ces travaux est de 32 000$.

ENTENTE URBANISME - RENOUVELLEMENT

La MRC du Val Saint-François offre une entente inter municipale en matière de mise en œuvre du plan et des règlements d'urbanisme depuis maintenant plusieurs années.

La municipalité de Saint-Claude utilise cette proposition pour la réalisation de la révision et/ou la réalisation de dossiers ponctuels et cartographiques et toutes les consultations pour une meilleures compréhension des règlements d'urbanisme.

La municipalité de Saint-Claude désire participer à cette entente et celle-ci est renouvelée pour 2020.

ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

La *Loi sur la sécurité civile* a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres. Le « Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre » entre en vigueur le 9 novembre 2019.

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Claude désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres majeurs. La municipalité de Saint-Claude a produit un plan de sécurité civile, résultat écrit de la démarche de planification qui prévoit les moyens mis en œuvre dans les quatre dimensions de la sécurité civile, à savoir prévention, préparation, intervention et rétablissement, pour préserver la vie et la santé des personnes, leur apporter secours et sauvegarder des biens et pour atténuer les effets d'un sinistre.

Le plan de sécurité civile de Saint-Claude a été révisé, rédigé et adopté en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile*.

Nous embauchons

Adjoint dans un bureau de poste

Nous sommes à la recherche d'**adjoints temporaires sur appel dans un bureau de poste** à **St-Claude, Québec.**

Voici quelques responsabilités d'emploi :

- Vendre des produits et services postaux au public et aux entreprises de la communauté.
- Trier, distribuer et traiter le courrier.
- Fournir de l'information et des formulaires aux clients.
- Traiter les problèmes liés à la livraison et aux services afin de les résoudre avec rigueur et célérité.

Qualifications :

- Diplôme d'études secondaires ou équivalence provinciale, ou expérience en administration des affaires.
- Formation ou expérience dans un environnement de vente au détail, incluant des ventes et des transactions au comptant.
- Capacité à soulever des objets pouvant peser jusqu'à 22,7 kg (50 lb), de pousser ou tirer des boîtes, et de rester debout pendant de longues périodes.

Pour obtenir des renseignements plus détaillés et soumettre votre candidature, visitez **www.postescanada.ca/carrieres** et reportez-vous au numéro de poste 25082

Suivez-nous sur :

POSTES CANADA POST

Nouvelles

Sensibilisation aux antibiotiques

Saviez-vous que si les antibiotiques sont utilisés à tort, ils peuvent perdre de leur efficacité et permettre aux bactéries de survivre et de se propager?

La résistance aux antibiotiques constitue un problème de santé publique mondial. Le nombre d'infections résistant aux antibiotiques est en hausse. **Le danger de la résistance aux antibiotiques**, c'est que des maladies que l'on peut soigner (telles que la pneumonie et la tuberculose) ou des infections mineures pourraient devenir incurables.

Vous pouvez contribuer à prévenir la résistance aux antibiotiques en suivant les conseils ci-dessous pour éviter les maladies, et en utilisant les antibiotiques d'une manière responsable.

Pour diminuer les risques de tomber malade :

· Lavez-vous souvent les mains
· Faites-vous vacciner
· Nettoyez les surfaces communes avec du savon et de l'eau
· Si vous êtes malade, restez à la maison
· Conservez, manipulez et préparez la nourriture de manière sûre
· Adoptez des pratiques sexuelles à risques réduits

Si des antibiotiques vous sont prescrits par un professionnel de la santé :

· Prenez la posologie exacte, au bon moment de la journée, pendant la période établie.
· Ne partagez pas vos antibiotiques.
· Si on vous dit de cesser de prendre vos antibiotiques, rapportez-les à la pharmacie.

Contribuez à prévenir la résistance aux antibiotiques en vous informant sur les causes et l'incidence de cette résistance au **canada.ca/antibiotiques**.

Maganga Lumbu, Directrice régionale intérimaire
Direction des communications et des affaires publiques
Santé Canada / Agence de la santé publique du Canada - région du Québec Tél. : (514) 496-4663

CLUB QUAD de la MRC du VAL ST-FRANÇOIS

C.P. 57, St-Denis-de-Brompton, QC
819-574-6150

UN CLUB VIVANT!

La Saison 2019-2020 est maintenant ouverte!

Alors nous voilà au mois de décembre, les sentiers sont sur le point d'ouvrir! Début de saison veut aussi dire prudence car il arrive que les terrains ne sont pas complètement gelé et exempte d'embûches. Il est du coup extrêmement important de respecter les droits de passage, souvent ils ne tiennent qu'à un fil. Soyez courtois.

Le 23 novembre dernier a eu lieu la soirée d'ouverture de saison 2019-2020. Cette évènement fut un très grand succès. Merci au 150 personnes, supporters et bénévoles qui ont fait de ce souper méchoui un franc succès. Bravo à Monsieur Fernand Fontaine, gagnant du grand prix: Le côte à côte Mavrick Trail 800 2019. Félicitation à Étienne Rivard qui a remporté le tirage du moitié moitié de la soirée. Une mention spéciale à tous les bénévoles qui aide le club de quelque façon que ce soit, nous apprécions chaque geste.

La prochaine activité du club se déroulera à la mi-janvier et sera sous forme d'un souper spaghetti. Suivez nous sur notre page facebook *Club Quad de la MRC du Val St-François* pour de plus amples informations.

Au nom du club je tiens à vous souhaiter un joyeux temps des fêtes!
Janie Roarke

Voir site internet ou page Facebook pour plus de détails sur votre club.
http://valst-francois.fqcq.qc.ca/
club quad MRC Val St-François

La maltraitance envers les aînés, parlons-en !

Plusieurs personnes font difficilement la distinction entre les deux mesures de protection suivantes : Procuration et mandat de protection, pouvant être utilisées pour protéger les biens et désigner un mandataire qui veillera à la sauvegarde du patrimoine. D'autres mesures de protection peuvent être appliquées sans et avec l'autorisation du Tribunal.

Ce mois-ci : *POURQUOI UTILISER UNE PROCURATION ?

Il existe plusieurs motifs pour qu'une personne aînée utilise une procuration pour se faire aider. Les plus courants concernent la gestion :

- Des dépenses (payer son loyer, régler ses factures courantes, etc.) ;
- Des actifs (faire un dépôt ou un retrait, encaisser des chèques, voir à ses investissements, etc.) ;
- D'un immeuble (percevoir des loyers, payer les réparations, etc.) ;
- D'une succession (liquider la succession).

Le choix du mandataire et de son remplaçant est une décision très importante. Elle doit porter son choix sur une personne qu'elle connaît, qui est digne de confiance et qui possède les connaissances et les compétences nécessaires pour remplir le mandat.

Attention : Malgré la signature d'une procuration, la personne aînée conserve le pouvoir de gérer son argent, d'administrer ses biens ou de les vendre.

*Vous vivez une situation de maltraitance ou vous en êtes témoin ? Renseignez-vous à **DIRA-Estrie**, Centre d'aide aux aînés victimes de maltraitance, au **819-346-0679** pour savoir ce que nous pouvons faire pour vous aider. Service gratuit et confidentiel.*

DIRA-Estrie Centre d'aide aux aînés victimes de maltraitance
Carrefour des aînés 300, rue du Conseil, bureau 337
Sherbrooke (Québec) J1G 1J4, 819-346-0679

DIRA-Estrie
Centre d'aide aux aînés victimes de maltraitance

<u>Restez loin de la... grippe</u>

Vous pouvez prendre un rendez-vous pour obtenir votre vaccin contre la grippe.

Si vous souhaitez une assistance téléphonique, téléphonez aux numéros suivants :
819 821-5118 (Sherbrooke et environs) ou **1 877 921-5118** (ailleurs dans la région – sans frais)
Si vous présentez des symptômes, appelez Info-Santé au 811 ou consultez un médecin.

Le vaccin contre la grippe est gratuit uniquement pour les personnes suivantes :

- Enfants de 6 à 23 mois
- Personnes atteintes de certaines maladies chroniques
- Femmes enceintes atteintes de certaines maladies chroniques, durant toute leur grossesse
- Femmes enceintes en bonne santé durant les 2e et 3e trimestres de leur grossesse
- Personnes âgées de 60 ans ou plus
- Proches des personnes mentionnées ci-haut, y compris les personnes qui en prennent soin
- Proches des enfants de moins de 6 mois
- Travailleurs de la santé

Toute personne ne faisant pas partie de cette liste et qui désire se protéger contre la grippe peut s'informer auprès de son pharmacien.

Merci de poser ce geste de prévention essentiel pour vous et pour les autres!

SÉCURITÉ CIVILE

Ne faites pas les idiots - Préparez-vous plus tôt

Préparez-vous à l'annonce d'une tempête hivernale ou de grands froids
Si une tempête hivernale ou de grands froids sont annoncés :
-assurez-vous d'avoir suffisamment d'eau et de nourriture, et suffisamment de combustible;
-ayez à votre disposition une quantité suffisante de médicaments d'ordonnance;
-déneigez ou faites déneiger votre toiture au besoin.

Agissez prudemment lors d'une tempête hivernale ou de grands froids
Appliquez certaines règles de sécurité :
-évitez tout déplacement superflu et reportez les rendez-vous non essentiels;
-appelez les personnes vulnérables de votre entourage pour vous assurer de leur bienêtre;
-utilisez les systèmes de chauffage d'appoint conformément aux instructions des fabricants;
-assurez-vous que la sortie de la cheminée n'est pas obstruée par une accumulation de neige;
-communiquez avec votre municipalité pour signaler toute situation qui nécessite l'intervention des services municipaux (bris d'aqueduc, présence de branches sur la chaussée, etc.);
-écoutez les médias pour connaitre les consignes des autorités et être informé des interruptions de service ou des services exceptionnels mis à votre disposition.
-signalez toute panne de courant à Hydro-Québec, au numéro 1 800 790-2424.

Surveillez les engelures et les symptômes d'hypothermie
Par grand froid, évitez les sorties prolongées à l'extérieur. Si vous allez dehors, habillez-vous en conséquence pour éviter les blessures causées par le froid, comme les engelures (engourdissement, pâleur et dureté de la région atteinte). Les engelures se soignent à la maison, sauf dans les cas graves, en réchauffant lentement les régions atteintes. Évitez de frotter et de masser les régions affectées afin de ne pas endommager la peau.
Surveillez aussi tout symptôme d'hypothermie. L'hypothermie se produit lorsque la température du corps s'abaisse au-dessous de 35 °C (95°F). À l'intérieur d'un bâtiment, il y a risque d'hypothermie lorsque la température ambiante est inférieure à 15,5 °C (60 °F).
Les symptômes d'hypothermie sont les suivants :
-grands frissons persistants;
-extrémités (doigts, orteils, nez et oreilles) et joues froides;
-raideurs musculaires pouvant entrainer un manque de coordination;
-comportement anormal et confusion;
-étourdissements et, parfois, vision embrouillée.
Les efforts physiques lors d'un froid intense et l'hypothermie augmentent le risque d'arrêt cardiaque.
Communiquez avec Info-Santé, au numéro 811, pour obtenir un avis médical si vous ou une personne proche présentez des symptômes d'hypothermie. Composez le 911 en cas d'urgence médicale.
En attendant l'arrivée de secours, prenez soin d'une personne qui présente des symptômes d'hypothermie de la façon suivante :
-assurez-vous que ses vêtements sont secs;
-enveloppez-la dans des couvertures chaudes, sans serrer, en recouvrant bien sa nuque et sa tête;
-faites-lui boire une boisson tiède sucrée sans alcool, car l'alcool augmente la sensibilité au froid;
-évitez de la soumettre à des changements trop brusques de température, par exemple évitez de lui faire prendre un bain chaud ou de la laisser à proximité d'une source de chaleur intense;
-suivez à l'aide d'un thermomètre l'évolution de sa température;
-gardez-la éveillée et immobile.

SÉCURITÉ CIVILE

C’est l’hiver et c’est le temps de préparer sa trousse d’urgence pour l’auto

Pour affronter l'hiver ou en cas de panne ou d'accident, vous trouverez utile d'avoir les articles suivants dans votre automobile :

- **Pelle, grattoir et balai à neige**
- **Sable ou sel**
- **Bandes de traction**
- **Lampe de poche et piles de rechange (ou du type « à manivelle »)**
- **Trousse et manuel de premiers soins, ciseaux** pour couper les ceintures de sécurité
- **Fusées éclairantes** ou lanterne d'avertissement
- **Bouteilles d'eau et aliments non périssables**
- **Câbles de survoltage**
- **Allumettes et bougies dans une boite de métal ou un sac de plastique** - utiles pour se réchauffer, réchauffer une boisson ou s'éclairer. *Quelques bougies « longue durée » du type « grand lampion d’église » font bien l’affaire.*
- **Couvertures**
- **Vêtements chauds et bottes de rechange**
- **Cartes routières**
- **Quelques pièces de 25 cents et d’un dollar** ou une carte d'appel — si vous n'avez pas de cellulaire
- **Constat amiable**.

Et, avant de prendre la route ► Surveillez la météo !

C’est une bonne idée que de visiter les sites **Internet** pour connaitre les prévisions météorologiques locales **avant de quitter la maison.** Environnement Canada produit des avertissements lorsqu’il prévoit de grosses tempêtes, des chutes de neige abondantes, de la pluie ou de la bruine verglaçante, des vagues de froid intense ou de forts vents.

Pour vérifier les conditions routières locales, consultez ce site
www.quebec511

Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

CONSEILS POUR LE TEMPS DES FÊTES

ARBRE DE NOËL

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinthe électrique, chaufferette, foyer, etc.).
- Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours.
- Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendies.

LUMIÈRES DÉCORATIVES

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant.
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.

BOUGIES

- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable.
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.

CUISINE DES FÊTES

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent.
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.

BRÛLEUR À FONDUE

- Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur.
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- Privilégiez un poêle à fondue électrique.

RALLONGES ÉLECTRIQUES

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.

APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE PORTATIF

- Branchez l'appareil directement dans la prise.
- Utilisez toujours un appareil homologué CSA ou ULC.
- Éteignez-le la nuit ou avant de quitter votre résidence

SORTIES ET VOIES D'ACCÈS

- Déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige.
- Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.

CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

SI-043 (2019-11)

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Québec.ca/prevention-incendies

Risques graves d'incendie et de brûlure associés à des contenants de **combustible versable à base d'alcool** et à certains **pots à feu** qui utilisent des combustibles versables

Santé Canada met en garde les consommateurs des risques graves d'incendie et de brûlure associés aux **jets de flamme** qui peuvent résulter de l'utilisation de certains contenants de combustible versable à base d'alcool et de certains pots à feu qui utilisent ces combustibles.

Les pots à feu (aussi appelés brûleurs, foyers portables, brûleurs extérieurs, lampes à feu ou foyers de table) sont des accessoires d'éclairage décoratifs portables, pour une utilisation à l'intérieur et/ou à l'extérieur, qui soutiennent la combustion à flamme nue. Ils sont généralement faits de céramique ou d'un autre matériau résistant à la chaleur, ont un réservoir de combustible ouvert qui contient le combustible à base d'alcool, et peuvent aussi inclure un éteignoir pour éteindre la flamme.

D'après les rapports d'incident reçus par Santé Canada, **un jet de flamme peut se produire lors du remplissage en combustible d'un pot à feu allumé, ce qui peut causer des brûlures, allant de légères à mortelles**. Un jet de flamme est inattendu et se produit en une fraction de seconde, de sorte que l'utilisateur et/ou les personnes à proximité sont incapables de réagir assez rapidement pour s'éloigner du jet de flamme arrivant dans leur direction. Les jets de flammes font souvent plusieurs victimes et, au Canada, ils ont causé des décès et des blessures très graves.

Maganga Lumbu
Directrice régionale

Ministère de la Sécurité publique du Québec

Chaque année, au Québec, plusieurs cas d'intoxications au monoxyde de carbone s'avèrent mortels. Les sources possibles d'émanation de CO sont nombreuses dans votre domicile : poêle au bois ou au propane, cuisinière au gaz, foyer à l'éthanol, système de chauffage au mazout, moteur à combustion laissé en marche dans le garage attenant à votre résidence... Savez-vous comment prévenir les risques d'intoxication?

SECURITEPUBLIQUE.GOUV.QC.CA

Monoxyde de carbone - Prévention des incendies - Ministère de la Sécurité publique

Y a-t-il dans votre environnement:

- Un appareil de chauffage ou de cuisson alimenté par du gaz naturel, propane, kérosène?

- Un foyer, un poêle alimenté au bois ou au gaz?

- Un garage attenant à une résidence?

Si oui, la présence de l'avertisseur de CO peut être essentielle!

L'hiver est de retour!

Saviez-vous que le risque d'exposition au (CO) est plus élevé en hiver?

C'est parce que les habitations au Canada sont souvent dotées d'appareils de chauffage, de foyers, de cuisinières à gaz ou de chauffe-eau.
Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et sans goût. Il se produit lorsqu'on brûle des carburants comme le bois, l'huile, l'essence, le charbon, le gaz naturel et le gaz propane.

L'exposition à de faibles concentrations de monoxyde de carbone provoque des symptômes similaires à ceux de la grippe, comme :

► la fatigue ► l'essoufflement ► des maux de tête ► des faiblesses musculaires
► la perte partielle ou totale de la fonction d'un ou de plusieurs membres

L'exposition à de fortes concentrations ou **l'exposition prolongée à de faibles concentrations** de monoxyde de carbone peut causer :

► une mauvaise vision ► des étourdissements ► une difficulté à penser ► des douleurs à la poitrine

L'exposition à de très fortes concentrations peut provoquer :

► des convulsions ► le coma ► la mort

Il est temps de veiller à ce que vos appareils à combustion soient bien entretenus et inspectés par des professionnels.

Maganga Lumbu
Directrice régionale intérimaire
Direction des communications et des affaires publiques
Santé Canada / Agence de la santé publique du Canada - région du Québec
Tél. : (514) 496-4663
****

Nouvelles Service Incendie

GUIGNOLÉE 2019

1754.22$ amassé par l'équipe de 10 pompiers du service incendie ainsi que 21 bénévoles pour la guignolée du 24 novembre soit une augmentation de 12.55% comparativement à l'année dernière! En plus des dons en argent, l'équipe de bénévoles, a aussi récolté beaucoup de denrées non périssables d'environ 500$ qui serviront à la conception des paniers de Noël!

Nous tenons à remercier: Édith, Martin, Annie, Jérémie, Myriam, Jolianne, Marco, Yoan, Marlène, Jean-Luc, Maryse, Sabrina, Jean, Lucie, Gilles, Éric, Lucas, David, Zack, Lucien, Yves, Dominique, William, Jérôme, Louanna, Simon, Olivier, Kellia, Yannik, Steve, et jessi.

J'aimerais remercier toute la population de Saint-Claude, pour leur grande générosité. Un merci particulier à toute mon équipe de pompiers présents, leur épouse ainsi que les bénévoles.

Jean Labrecque

Directeur incendie

HALLOWEEN 2019

C'est le 31 octobre dernier que les pompiers de la brigade de Saint-Claude ont assurés la sécurité de nos enfants et leurs ont même distribué des bonbons, du chocolat chaud et du café autours d'un beau feu de camp sous la pluie! Malgré les conditions climatiques particulières de la journée de l'Halloween 84 enfants se sont déplacer et ont reçu des friandises Nous tenons à remercier tous les bénévoles et au plaisir de vous revoir l'an prochain!

Fraude par échange de carte SIM

Les fraudeurs se servent de la fraude par échange de carte SIM et transfert de numéro de téléphone pour accéder à vos comptes financiers, de courriel et des médias sociaux. Par la suite, ils accèdent directement à vos renseignements personnels, votre calendrier, vos contacts, votre argent et même plus. Les fraudeurs peuvent vider vos comptes bancaires, présenter une demande de crédit en votre nom ou se faire passer pour vous afin de flouer tous vos contacts. Vous perdez ainsi l'accès à votre service mobile, n'arrivez plus habituellement à ouvrir de sessions pour vos comptes et êtes pris au dépourvu.

Voici comment cette fraude fonctionne :

Votre carte SIM établit un lien entre votre appareil et votre numéro de téléphone et votre service sans fil. Vous vous servez ensuite de votre appareil mobile pour vous connecter à de nombreux de comptes à l'aide de diverses applications. La plupart des identifiants de connexion sont liés à votre courriel, à votre numéro de téléphone ou aux deux (si vous configurez l'authentification à deux facteurs).

Un fraudeur se fera passer pour vous pour accéder à votre compte de service sans fil et prétendra que votre téléphone a été perdu ou volé. Votre numéro de téléphone sera alors associé à une nouvelle carte SIM et à un nouvel appareil contrôlé par le fraudeur, qui lui téléchargera les applications les plus utilisées et intéressantes. Il cliquera sur le lien ou le bouton « Mot de passe oublié » de toutes les applications. Si un compte est associé à votre numéro de téléphone ou à votre courriel, le fraudeur recevra un code de vérification qu'il utilisera ensuite pour confirmer que celui-ci lui appartient. Il créera son propre mot de passe et en prendra le contrôle.

Comment vous protéger

- Gardez vos renseignements personnels confidentiels. Ça peut être aussi simple que de ne pas publier votre date de naissance dans les médias sociaux.
- Ne répondez pas aux courriels ou aux textos d'hameçonnage dans lesquels on vous demande de confirmer votre mot de passe ou de mettre à jour les renseignements de votre compte.
- Utilisez un gestionnaire de mots de passe hors ligne.
- Communiquez avec votre fournisseur de service sans fil et demandez-lui quelles sont les autres mesures de sécurité pouvant être appliquées à votre compte.
- Si vous perdez votre service sans fil, communiquez immédiatement avec votre fournisseur de service.

Si vous croyez être victime de fraude ou si vous connaissez une personne qui a été victime de fraude, communiquez avec

Durant le temps des fêtes, près d'un Canadien sur quatre se retrouve dans l'obligation d'amener d'urgence son animal de compagnie chez le vétérinaire. Afin d'éviter que cette période de réjouissances ne tourne à la catastrophe, voici quelques conseils.

Décorations de Noël chatoyantes, friandises succulentes, restants de table riches, plantes alléchantes sont autant d'éléments attirants pour votre compagnon à quatre pattes, mais oh combien potentiellement dangereux pour celui qui s'en approche de trop près…

Le chocolat : il contient notamment de la caféine et de la théobromine, hautement toxiques tant pour les chiens que pour les chats. Gardez le chocolat ainsi que les aliments qui en contiennent hors de la portée de votre animal de compagnie.

Les os de volaille : n'en offrez pas à votre animal, car ils pourraient se briser et se loger dans sa gorge ou son système digestif, d'où un risque d'étouffement ou de perforation.

Les restants de table : demandez à vos invités de ne pas en offrir à votre animal. Bien que succulents, ceux-ci sont souvent riches ou épicés; ils ne conviennent pas à son appareil digestif et pourraient le rendre malade.

Les confiseries, les pâtisseries et la boulangerie : elles contiennent souvent du xylitol (édulcorant artificiel) qui peut entraîner une maladie du foie, voire une insuffisance hépatique. Offrez plutôt à votre animal des gâteries spécifiquement conçues pour lui.

L'alcool : gardez toutes bouteilles et verres contenant de l'alcool hors de la portée de votre animal, car l'alcool est une substance nocive pour lui (signes d'intoxication : vomissements, démarche vacillante et baisse de la température corporelle). Si vous soupçonnez l'ingestion d'alcool par votre animal, amenez-le immédiatement chez le vétérinaire.

Les autres aliments : les oignons, les raisins (frais ou secs), les noix et les avocats sont également à proscrire puisqu'ils sont hautement toxiques pour les animaux de compagnie.

Et n'oubliez pas de sortir les sacs à ordures à l'extérieur! Les odeurs qui s'en dégagent sont plus qu'attirantes pour votre chat ou votre chien. Et cela vous évitera une mauvaise surprise…En cas d'ingestion, appelez immédiatement votre vétérinaire.

Enfin, assurez-vous que Minet ou Fido porte son médaillon d'identification en tout temps car, avec le va-et-vient incessant de vos invités, voilà une belle occasion pour votre animal de filer en douce, question d'échapper au brouhaha… L'équipe de la SPA de l'Estrie vous souhaite de joyeuses fêtes!

Activités du Groupe Entraide

SOIRÉE DE DANSE DÉCEMBRE

THÈME: «C'est Noël» avec Estelle et Ray
QUAND: 14 décembre 2019 à partir de 20h
LIEU: Centre Aux Quatre Vents (563, rang 7)
COÛT: 7$ membre et 8$ non-membre
Apportez vos consommations!

SOIRÉE DE DANSE JANVIER

THÈME: «Chez nous on danse, bonne année» avec Estelle et Ray
QUAND: 11 janvier 2020 à partir de 20h
LIEU: Centre Aux Quatre Vents (563, rang 7)
COÛT: 7$ membre et 8$ non-membre
Apportez vos consommations!

Danse-o-thon pour Centraide Estrie

Un petit mot pour vous informer que le Danse-o-thon, organisé le 8 novembre dernier à la Salle des quatre vents, a permis d'amasser la somme de 643,90 $ pour Centraide Estrie. Tous les gens ont fait preuve d'une belle générosité !

Desjardins
Caisse des Sources

- **Soin Visage**
- **Soins Spécifiques**
- **Éclat du teint**
- **Maquillage**
- **Pédicure**
- **Manucure (gel et résine)**
- **Rehaussement des cils**
- **Pose de cils classique**

Joyeuses fêtes !

Visiter ma page Facebook et Instagram !

Soins Esthétique à la baie

819-845-9029

Vickie Bibeau

VŒUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES DU CONSEIL MUNICIPAL

C'est avec plaisir que le conseil municipal et les employés municipaux se joignent à moi pour vous adresser ses meilleurs vœux pour 2020! Nous vous remercions pour la confiance que vous nous avez témoignée tout au long de l'année 2019 !

Nous vous souhaitons un très joyeux Noël, entouré de vos proches, parents et amis et une nouvelle années 2020 à la hauteur de vos souhaits les plus chers. Prenez le temps de profiter de chaque beau moment qui s'offriront à vous!

C'EST TOUJOURS UN PLAISIR DE TRAVAILLER POUR VOUS!

Monsieur le Maire
Hervé Provencher

Conseillers :
Marco Scrosati, Yves Gagnon,
Étienne Hudon-Gagnon
Yvon Therrien et Lucie Coderre

Veuillez noter que le bureau de post au 2eme étage de l'Hôtel de Ville, voisin du Docteur Jacot! Virginie, notre maitre de poste, a reçu un bel arrivage de timbres de Noël!

Vous pouvez également commander des pièces de monnaie

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Comme à chaque année, le bureau municipal sera fermé pour toute la période des fêtes, du **19 décembre au 3 janvier inclusivement** !

Merci de votre collaboration!